



Procès-verbal du conseil municipal du 9 JUIN 2023

Etaient présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LE BERRE Claudine, EYMARD Marie-Renée, PERRON Maryvonne, LE ROUX Frédéric, LE GURUN Luc, TOURNIER Roland, May DE FOUGEROLLES

Absents : Joseph SCOUARNEC donne pouvoir à Marie-Renée EYMARD, Matthieu GAILLARD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

Madame May DE FOUGEROLLES est désignée secrétaire de séance.

1. Election des délégués pour les sénatoriales

TITULAIRE		SUPPLEANTS	
Philippe LE FUR	6 voix	François LE ROUX	7 voix
Roland TOURNIER	1 voix	Claudine LE BERRE	7 voix
Blanc	3 voix	Joseph SCOUARNEC	7 voix

2. PRET RELAIS

La commune a obtenu des subventions pour un montant de 80% du prix d'acquisition de l'Hôtel-Restaurant La Sirène. La procédure de versement des subventions par les différents partenaires de la commune (Etat, Région Bretagne, Département du Morbihan, AQTA) se fait sur justification du paiement. L'avance doit donc être faite par la Commune. Or cette dernière ne dispose pas de la trésorerie suffisante.

Il est donc proposé de Contracter avec le Crédit Agricole du Morbihan une avance sur subventions selon les caractéristiques suivantes :

- **Montant :** 981 800 € (NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE HUIT CENTS EUROS)
- **Type de crédit :** Court terme IN FINE
- **Durée :** 6 mois
- **Périodicité :** Mensuelle
- **Différé :** 5 mois
- **Amortissement :** IN FINE
- **Taux variable :** 3,85% % soit E3M+ 0.67%
- **Fréquence de révision index :** Mensuelle
- **Echéances mensuelles :** 5 échéances de 3 149,94 euros puis 1 échéance de 984 949,94 euros
- **Frais de dossier :** 1 470 euros
- **Garanties :** Néant
- **Classification Glissler :** 1A
- **Coût global du crédit :** 20 369,64 euros
- **Première mise à disposition des fonds :** au plus tard le 30/07/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec une voix contre, APPROUVE cette demande de prêt relais.

3. Avenir du CCAS

Le Conseil examine l'hypothèse d'une dissolution du CCAS mais reporte le vote d'une telle mesure.

4. Organisation d'un dépôt de pain sur le domaine public

Dans l'attente de la création d'une boulangerie, il est proposé d'organiser un dépôt de pain sur la surface publique située entre Houat Marché et le cabinet médical avec le concours du boulanger Quiberonnais LE BIHAN.

L'achat d'un four est évoqué mais rejeté unanimement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'autorisation d'occuper le domaine public selon une redevance de 200€ par mois.

Questions diverses

La secrétaire de mairie fait connaître son intention de quitter son poste.